

## SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2014

Le VINGT QUATRE JAN VIER DEUX MILLE QUATORZE à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CASSIEN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Maurice BERTHET, Maire.

Étaient présents: Daniel AILLOUD, Alain BERTHET, Maurice BERTHET, Sylvie BURLON, Daniel CHARAMELET, Michèle DESCOTES, Christine FESTAZ, Brigitte GALLOIS, Bernard GERMAIN, Guy GUILMEAU, Max JOSSERAND, Marie-Geneviève MOREAU, Christine MOULIN, Fabien SILLON.

Étaient absents : Frédéric COTTAVE

Date de convocation : 16 janvier 2014

Ordre du jour : 1- APPROBATION DU PLU : Le dossier d'approbation du PLU est à disposition pour consultation sur place au secrétariat de Mairie et il sera également à disposition lors de la séance du 24 janvier. 2- Urbanisme : dossiers instruits 3- Divers

Secrétaire de séance : Christine FESTAZ

Date d'affichage du compte-rendu : 31 janvier 2014

=====

Après lecture, le compte-rendu de la séance du 20 Décembre 2013 est approuvé

### DELIBERATION 2014-041—APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire rappelle :

- le contexte de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. C'est le Plan d'Occupation des Sols, approuvé par délibération en date du 18/12/1978, modifié les 13/09/1985, 13/09/1990, 17/06/1992, 19/07/1996 et 16/05/2008, qui est actuellement en vigueur,
  - la délibération du conseil municipal en date du 20 juin 2008 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,
  - la délibération en date du 19 avril 2013 du conseil municipal tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme.
- Conformément au Code de l'Urbanisme, le dossier de Plan Local d'Urbanisme arrêté a été transmis pour consultation aux personnes publiques associées (PPA).

8 personnes publiques associées ont donné leur avis :

- l'avis favorable sous réserves de l'Etat
- l'avis favorable avec observations du Conseil Général de l'Isère
- l'avis favorable sous réserves de l'Etablissement du SCOT
- l'avis favorable sous réserves de la Chambre d'agriculture
- l'avis favorable de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- l'avis favorable sans objection de l'Institut National des Appellations d'Origine
- l'avis favorable de la Chambre de Commerce
- l'avis favorable avec observations de la commune de Réaumont

Le Maire indique que l'enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a eu lieu du 24 septembre au 23 octobre 2013 inclus.

Dans ses conclusions motivées, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet sous réserves et avec des recommandations.

Les principales évolutions du projet de Plan Local d'Urbanisme, arrêté le 19 avril 2013, suite à l'avis des Personnes Publiques Associées (PPA) consultées et aux conclusions du Commissaire enquêteur, de façon non exhaustive, portent notamment sur : les risques naturels, les ENS, les espaces boisés classés, la zone d'activités économiques, les OAP, le zonage.

La délibération ne pouvant reprendre l'intégralité de ces modifications, celles-ci sont détaillées et justifiées dans le texte de 24 pages annexé au dossier (à la fin du rapport de présentation).

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants et L.300-2 ;

Vu la loi n°2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement ;

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ;

Vu la délibération du 20 juin 2008 par laquelle le conseil municipal de Saint-Cassien a décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols sur l'ensemble du territoire en vue de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme et de soumettre à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées les études durant la durée du projet,

Vu le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable organisé au sein du conseil municipal le 18 octobre 2011,

Vu la délibération en date du 19 avril 2013 par laquelle le conseil municipal a approuvé le bilan de la concertation présenté par le Maire et a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'arrêté municipal en date du 31 août 2013 mettant à l'enquête publique le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Considérant que l'ensemble des membres du conseil municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation,

Considérant que le plan local d'urbanisme tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément aux articles sus visés du code de l'urbanisme,

### ***PAR QUATORZE VOIX POUR, ZERO VOIX CONTRE, ZERO ABSTENTIONS***

**\*APPROUVE** le plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération,

**\*DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,

**\*DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité, la date en prendre en compte pour l'affichage en mairie étant celle du premier jour où il est effectué,

**\*AUTORISE** le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

**\*DIT** que, conformément à l'article L 123-10 du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de SAINT-CASSIEN aux jours et heures d'ouverture du secrétariat .

La séance est levée à 20 h

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

Maurice BERTHET			
Daniel CHARAMELET		Michèle DESCOTES	Pouvoir à D.CHARAMELET
Daniel AILLOUD		Christine FESTAZ	Pouvoir à S.BURLON
Christine MOULIN	Pouvoir à G.GUILMEAU	Brigitte GALLOIS	
Guy GUILMEAU		Bernard GERMAIN	
Alain BERTHET		Marie-Geneviève MOREAU	
Sylvie BURLON		Max JOSSERAND	
Frédéric COTTAVE	ABSENT	Fabien SILLON	